

Emmanuelle ASSMANN

Née le 27 octobre 1974

Présidente du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)

Chevalier dans l'ordre national du Mérite (2004)

Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur (2014)



Parcours professionnel

Sept 2013 Présidente du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)

et Secrétaire Générale de la Fédération Française Handisport (mise à disposition par le Groupe EDF)

Oct 2012/Sept 2013 Direction Régionale ERDF en Picardie

Responsable communication

Janv 2009/Sept 2012 Délégation régionale EDF Normandie

Chargée de communication

2008 : Diplôme Inter-Universitaire - Maîtrise "Compétences cadre, option compétences transverses"

Avril 2005/Décembre 2008 EDF SA

Chargée de projet au département sponsoring sportif de la Direction de la Communication

2005 : Licence "Information et Communication" - Université Paris XIII

Oct 2002 Fondation Electricité de France

Assistante de projet

1998-2002 Fédération Française Handisport

Assistante de département (communication et administration-finances)

1994-1996 Office Notarial de Chelles (77)

Clerc de notaire

1994 : Diplôme de Clerc de Notaire troisième catégorie de l'École de Notariat de Paris

Parcours sportif

Ancienne escrimeuse de haut-niveau

Médaillée de bronze à l'épée par équipe aux Jeux Paralympiques d'Athènes 2004

Vice-championne d'Europe 2005 à l'épée en individuel

A propos du Comité Paralympique et Sportif Français



Le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) est membre et l'interlocuteur privilégié de l'IPC (International Paralympic Committee) et des Comités d'organisation des Jeux paralympiques. A noter que le CPSF est également un acteur incontournable dans les relations entre le sport valide et le sport pour les personnes en situation de handicap.



En réponse aux enjeux internationaux et à la suite des Jeux Paralympiques de Londres 2012, le CPSF a identifié 4 enjeux majeurs de développement :

- Promouvoir l'unité du mouvement paralympique en France en lien étroit avec les instances qui le composent
- Représenter, défendre et coordonner le mouvement paralympique français à l'international
- Encourager le développement du sport de haut niveau et du sport pour tous en lien avec les fédérations affiliées
- Organiser et structurer la délégation française lors des Jeux Paralympiques et compétitions internationales sous l'égide directe de l'IPC. Le CPSF étant le seul interlocuteur de l'IPC pour la France.

Pour plus d'informations : www.france-paralympique.fr